

## REGLEMENT DU JEU FESTIVAL AUTO MACON 2019

### ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'AS Mâcon Rugby, association déclarée (SIREN 778 599 399) située Stade Émile Vanier – Rue Léo Lagrange, 71000 Mâcon ci-après désignée « l'Organisateur », organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Jeu FESTIVAL AUTO MACON 2019 », ci-après désigné « le Jeu ».

### ARTICLE 2 – DATES DU JEU

Le Jeu se déroule du vendredi 17 mai au dimanche 19 mai 2019 à 17H.

### ARTICLE 3 – DESIGNATION DES PARTICIPANTS

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, qui a dûment complété et déposé son bulletin dans l'urne avant 17H le dimanche 19 mai 2019, à l'exclusion du personnel de l'Organisateur.

La participation est limitée à 1 participation par personne sur toute la durée du Jeu.

### ARTICLE 4 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu, il suffit : 1) de récupérer un bulletin librement accessible chez les commerçants et partenaires à Mâcon, ou sur papier libre en précisant votre nom, prénom, ville téléphone et email 2) de dûment compléter et de déposer son bulletin dans l'urne, le 17, 18 ou 19 mai 2019 avant 17h, qui se situera juste avant l'entrée du Festival Auto (Le Spot, avenue Pierre Bérégovoy à Mâcon).

Le tirage au sort aura lieu le dimanche 19 mai 2019 à 17 h.

L'urne sera accessible jusqu'au 19 mai 2019 à 17H, toute participation enregistrée après ne sera pas prise en compte.

## ARTICLE 5 – LOTS A GAGNER

DIGISERVICE : cartographie reprogrammation 500 €

BERNARD TRUCKS / RENAULT TRUCKS : Bon d'achat de 360 € chez Simeuble.fr, en ligne et showroom à Pierre de Bresse

GRUPE BERNARD : CITROEN ET DS : 1 Week End en DS3 CROSSBACK (valeur 200 €)

PEUGEOT NOMBLOT : partez au volant de la nouvelle 508 le temps d'un Week- End (300km/hors PO/assurance client) (valeur 200 €)

RENAULT THIVOLLE : partez au volant de la nouvelle CLIO le temps d'un Week End (300km/hors PO/assurance client) (valeur 200 €)

ACT AUTO UCAR MACON KIA : partez au volant d'un KIA SPORTAGE le temps d'un WE (300km/hors PO/assurance client) (valeur 200 €)

ACT AUTO UCAR MACON MAZDA : partez au volant d'un Mazda CX3 le temps d'un WE (300km/hors PO/assurance client) (valeur 200 €)

Un blouson VOLKSWAGEN (valeur 150 €)

HYUNDAI MACON : 8 ( soit 4x2 ) places pour assister au match OL au GROUPAMA STADIUM ( valeur 110 €)

ASM : 6 (soit 3x2) invitations à la soirée des 110 ans le 31 aout 2019 ( 90 euros)

RENAULT THIVOLLE :1 magnum de champagne ( valeur 60€ )

MACON EVENEMENT : 4 X 2 places pour les spectacles : valeur 80 €

2 places pour LA VOIE DE JOHNNY - JEAN BAPTISTE GUEGAN le 15 novembre 2019

2 places pour 3 CAFES GOURMANDS le 22 novembre 2019

2 places pour Malik BENTALHA le 6 décembre 2019

2 places pour CAMILLE LELLOUCHE le 10 janvier 2020

FJA MOTORS : 4 (soit 2x2) places JEEP ELITE ELAN CHALON BASKET pour la saison 2019-2020 ( valeur 40 € )

COMPTOIR DES HALLES : 2 places JEEP ELITE à l'AJL à Bourg en prestation VIP ( valeur 40€)

COMPTOIR DES HALLES : 1 diner pour 2 au comptoir des halles à Macon ( valeur 50 € )

WHOW VAGGO : 1 RIM KIT nettoyant jantes comprenant la brosse l'éponge et la lingette d'une valeur de 23,50 €

ORANGE MECANIQUE : un teeshirt royal enflid one ride d'une valeur de 20 €

Les lots ne sont pas échangeables. Ils ne seront transmissibles qu'à la demande expresse du gagnant et si celui-ci n'a pas son permis de conduire, exclusivement pour les lots le nécessitant.

L'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer les lots annoncés par des lots équivalents de même valeur.

## ARTICLE 6 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort aura lieu le 19 mai 2019 à 17 h parmi les participants ayant, dans la période précisée, déposé leur bulletin dûment complété dans l'urne prévue à cet effet. Il désignera les 26 gagnants du Jeu.

Les gagnants qui ne seraient pas présents lors du tirage au sort seront avertis par mail. A défaut de se manifester dans les 4 semaines suite à l'annonce du gain, le lot sera définitivement perdu.

La liste des gagnants sera disponible sur le site [www.festival-auto.com](http://www.festival-auto.com)

## ARTICLE 7 – MODIFICATIONS

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, d'écourter, de proroger ou d'annuler le Jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

**ARTICLE 8 – RESPONSABILITE** La responsabilité de l'Organisateur ne peut en aucun cas être retenue en cas de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique, en cas de retards et / ou pertes des lots du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle, ou pour tout autre cas fortuit ou de force majeure.

De même, la responsabilité de l'Organisateur ne peut être recherchée concernant tous les incidents qui pourraient survenir du fait de l'utilisation d'un des lots.

Toutes les marques ou noms de produits cités dans le cadre du Jeu sont des marques déposées de leurs propriétaires.

## ARTICLE 9 – PUBLICITE

Du seul fait de sa participation, chaque gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom et éventuelle photographie dans toute opération promotionnelle liée au présent Jeu et au Festival - Macon pendant 12 mois à compter de la fin du Jeu sans que cette utilisation ne puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagné.

Si un gagnant s'oppose à cette utilisation, il doit le faire connaître à l'Organisateur en envoyant un courrier dans le mois qui suit la désignation à l'adresse du Jeu :

ASM CAP XV – Stade Émile Vanier – Rue Léo Lagrange, 71000 Mâcon, France

## ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'Organisateur.

Ce règlement peut être consulté sur le site du Festival Auto .

## ARTICLE 11 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les données collectées peuvent faire l'objet d'un traitement. Elles sont utilisées par l'Organisateur et ses prestataires/partenaires pour l'organisation du Jeu et, le cas échéant, pour toute opération de marketing direct, quel que soit le média utilisé.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée le participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Il peut exercer ses droits en envoyant un courrier mentionnant ses nom, prénom et numéro d'appel et en y joignant une copie de sa pièce d'identité à l'adresse suivante :

ASM CAP XV – Stade Émile Vanier – Rue Léo Lagrange, 71000 Mâcon.

## ARTICLE 12 – LITIGES

Le présent Jeu est soumis à la Loi Française.